

Soutenir des espaces
numériques plus sûrs

Points saillants

Suzie Dunn, Tracy Vaillancourt et Heather Brittain



Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante :
www.cigionline.org/safer-internet



À propos du projet

Soutenir un Internet plus sûr (*Supporting a Safer Internet*) est un projet de recherche mené par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) en partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Le projet étudie la prévalence et les répercussions de la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies et subie par les femmes et les personnes transgenres, non conformes au genre et de genres différents, ainsi que la violence facilitée par les technologies à l'encontre des personnes LGBTQ+, au moyen d'enquêtes nationales, de documents et de rapports.

Ces travaux ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, établi à Ottawa, au Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs.



Copyright © 2023 – Centre pour l'innovation dans la gouvernance

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) ou de son conseil d'administration.



Ce document est produit sous une licence internationale Attribution 4.0 de Creative Commons (CC BY-SA 4.0). Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>. En cas de réutilisation ou de distribution, veuillez inclure cette mention du droit d'auteur.

Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et CIGI sont des marques déposées.

À propos des auteures

Suzie Dunn est chargée de recherche au CIGI et professeure adjointe à la Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Tracy Vaillancourt est chercheuse principale au CIGI et titulaire d'une chaire de recherche du Canada de niveau 1 sur la santé mentale en milieu scolaire et la prévention de la violence à l'Université d'Ottawa (uOttawa).

Heather Britain est une boursière Vanier qui termine son doctorat à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa au Laboratoire du cerveau et du comportement de Tracy Vaillancourt.

Table des matières

2	Contexte
3	Aperçu du projet
6	Résultats
11	Recommandations
11	Gouvernements
12	Entreprises technologiques
13	Organisations de la société civile, chercheurs et chercheurs, universitaires et think tanks

Contexte

Les technologies numériques sont utilisées pour infliger des préjudices importants en ligne, en particulier en ce qui concerne la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies (VFGFT) et la violence facilitée par les technologies (VFT) à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers ou en questionnement (LGBTQ+). Cette forme moderne de violence perpétue les inégalités et revêt des répercussions importantes sur ses cibles, notamment en réduisant au silence les voix des femmes et des personnes LGBTQ+ en ligne.

Il est urgent de s'attaquer à cette forme de violence et de rendre les espaces numériques davantage sûrs pour toutes et pour tous.

Dans notre monde où les technologies sont omniprésentes, les outils modernes comme les plateformes de médias sociaux, les appareils photo numériques et les messageries instantanées ont été utilisés comme armes et à mauvais escient, causant ainsi d'importants préjudices systémiques et individuels. Les femmes, les jeunes filles et les personnes LGBTQ+ sont victimes de manière disproportionnée de la VFT et sont davantage susceptibles d'être ciblées en raison de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leur orientation sexuelle. Les discours haineux, les abus sexuels basés sur l'image, les menaces, la divulgation de données personnelles et le cyberharcèlement sont quelques-unes des formes de VFT qui sont devenues courantes dans les espaces numériques. Les dommages causés par la VFT touchent les personnes dans leur vie numérique et physique quotidienne, qui sont désormais inséparables. Les personnes ciblées par la VFT souffrent souvent d'une détresse mentale accrue, d'un sentiment de peur plus fort, de pertes économiques, d'une capacité réduite à se mobiliser en ligne en toute sécurité et, dans certains cas, d'agressions physiques, qui peuvent même entraîner la mort.

Les outils modernes comme les plateformes de médias sociaux, les appareils photo numériques et les messageries instantanées ont été utilisés comme armes et à mauvais escient, causant ainsi d'importants préjudices systémiques et individuels.

Aperçu du projet

Lorsque le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont accepté de s'associer dans le cadre du projet Soutenir un Internet plus sûr, il était entendu que la recherche serait innovante.

Il s'agit de l'une des premières enquêtes quantitatives internationales à grande échelle sur les expériences des femmes et des personnes LGBTQ+ en matière de préjudices en ligne, principalement axée sur les pays du Sud. Ce projet visait à combler ce manque de données et à fournir des données probantes concrètes concernant ces expériences afin d'informer et, en fin de compte, d'influencer la politique.

Les données ont été recueillies auprès de 18 149 personnes de tous genres dans 18 pays (Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, Émirats arabes unis [EAU], États-Unis, France, Inde, Jordanie, Kenya, Tunisie et Afrique du Sud)¹.

Des recherches antérieures ont permis de déterminer diverses méthodes de violence et de violence transfrontalières couramment subies par les personnes LGBTQ+. Ces recherches antérieures ont permis de définir les types de préjudices étudiés dans le cadre de cette étude, qui s'est concentrée sur l'influence du genre et de l'orientation sexuelle sur les expériences en ligne en matière de préjudices en ligne. En outre, cette enquête se limite à la violence numérique fondée sur le genre (VNFG) et à la violence à l'endroit des personnes LGBTQ+ en ligne, plutôt qu'à la violence transfrontalière plus large, qui comprend les technologies numériques non connectées à Internet. La figure suivante présente les 13 formes de préjudice en ligne sélectionnées pour l'enquête.

¹ Les personnes participantes d'Algérie, de Jordanie, d'Arabie saoudite, de Tunisie et des EAU n'ont pas été invitées à indiquer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre en raison de contraintes juridiques et de sécurité dans ces pays.

Formes de préjudice en ligne



- 1** Personne menacée physiquement en ligne (p. ex. menace de mort, menace de viol, menace d'atteinte à l'intégrité physique)
- 2** Chantage en ligne (p. ex. une personne qui menace de publier des informations privées à leur sujet si elles ne font rien en retour, y compris la sextorsion)
- 3** Personne surveillée, suivie ou espionnée en ligne (p. ex. par localisation GPS ou par une personne qui surveille ce que ces personnes disent ou font en ligne)
- 4** Une personne accède à des appareils ou à des comptes de médias sociaux appartenant à cette personne sans permission
- 5** Personne interpellée au moyen de termes discriminatoires ou culturellement péjoratifs (p. ex. noms sexistes ou racistes)
- 6** Images personnelles nues ou à caractère sexuel diffusées ou montrées à une autre personne ou mises en ligne sans autorisation (utilisation non consensuelle d'images intimes)
- 7** Images sexuelles non désirées qui leur sont envoyées
- 8** Mise en ligne sans autorisation de coordonnées personnelles ou d'une adresse (divulgaration de données personnelles)
- 9** Mensonges publiés en ligne à leur sujet (diffamation)
- 10** Usurpation d'identité en ligne (p. ex. une personne crée un faux compte)
- 11** Personne contactée de manière répétée par une personne qui ne souhaite pas être contactée
- 12** Harcèlement en réseau (p. ex. un groupe de personnes a organisé des attaques en ligne contre cette personne)
- 13** Personnes qui ont été victimes de harcèlement en ligne en raison de leur genre, de leur race, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur expression sexuelle ou d'autres facteurs de marginalisation (harcèlement sexiste)

Les données ont été recueillies auprès de

18 149 18
personnes de tous genres dans pays.



- | | |
|-----------|-----------------|
| Algérie | Allemagne |
| Argentine | Inde |
| Brésil | Jordanie |
| Canada | Kenya |
| Chili | Arabie saoudite |
| Chine | Afrique du Sud |
| Colombie | Tunisie |
| Équateur | EAU |
| France | États-Unis |

Résultats

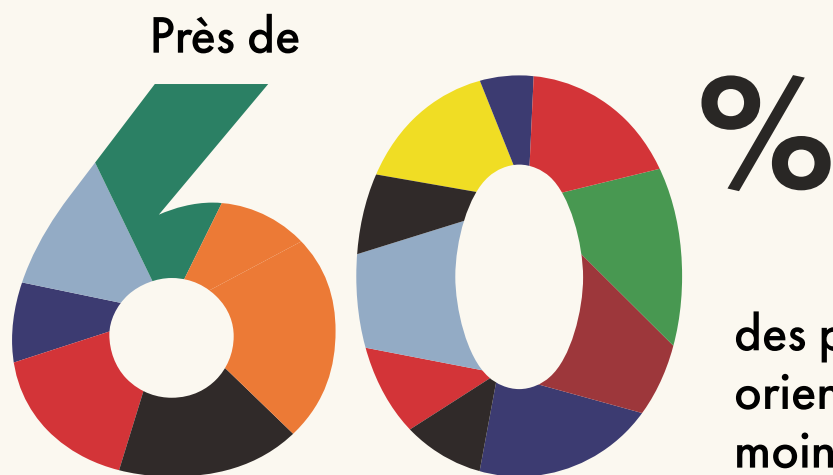
Les données démontrent la nature généralisée des préjudices en ligne et leurs répercussions négatives plus importantes sur les personnes LGBTQ+ et les femmes.

- Près de 60 % (59,7 %) de l'ensemble des personnes participantes, tous genres et orientations sexuelles confondus, ont subi au moins l'une des 13 formes de préjudice en ligne étudiées.
- Les personnes transgenres et de genre différent sont celles qui ont signalé le plus grand nombre d'incidents, les femmes cisgenres ayant signalé une proportion légèrement plus élevée d'incidents de préjudice en ligne que les hommes cisgenres.
- Bien que les hommes et les femmes aient indiqué un nombre relativement semblable d'incidents relatifs à des préjudices en ligne dans plusieurs catégories, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de signaler des répercussions négatives relatives à ces préjudices subis en ligne que les hommes.
- Les personnes LGBTQ+ sont beaucoup plus susceptibles de signaler des répercussions graves relatives aux préjudices subis en ligne que les personnes hétérosexuelles et cisgenres.
- Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'estimer les différentes formes de préjudice en ligne comme nuisibles.

Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de signaler des répercussions négatives relatives à ces préjudices subis en ligne que les hommes.

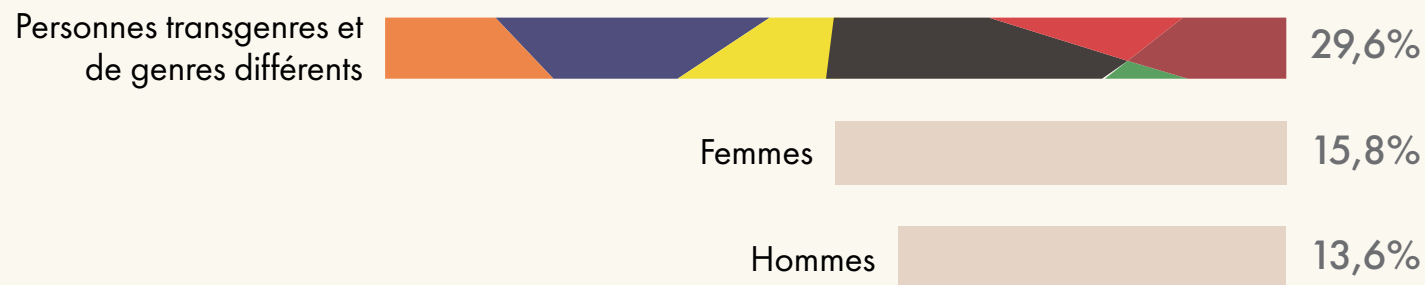
Les données ont également mis en évidence les graves conséquences pour la santé mentale des personnes participantes.

- Plus d'un quart (27,7 %) de toutes les personnes participantes ont fait état de répercussions très négatives sur leur santé mentale.
- Les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuelles et autres (LGB+) ont signalé certains des effets les plus négatifs à l'égard de leur santé mentale (35,8 %) (par rapport aux personnes hétérosexuelles); les personnes transgenres et les personnes de genres différents (29,8 %) et les femmes (29,4 %) ont été plus nombreuses que les hommes (21,8 %) à faire état d'effets très négatifs sur leur santé mentale.
- Une proportion plus élevée de personnes transgenres et de personnes présentant une diversité de genre a indiqué que le fait d'être ciblées en ligne avait eu des répercussions très négatives sur leur désir de vivre (29,6 %), par rapport aux femmes (15,8 %) et aux hommes (13,6 %).



des personnes participantes, tous genres et orientations sexuelles confondus, ont subi au moins l'une des 13 formes de préjudice en ligne étudiées.

Une proportion plus élevée de personnes transgenres et de personnes présentant une diversité de genre a indiqué que le fait d'être ciblées en ligne avait eu des répercussions très négatives sur leur désir de vivre.



Les personnes participant à l'enquête ont montré qu'elles étaient conscientes des défis disproportionnés auxquels les femmes et les personnes LGBTQ+ sont confrontées dans les espaces numériques.

Une proportion nettement plus élevée de personnes participantes a reconnu que la VNFG était un problème plus grave pour les femmes et les personnes LGBTQ+ que pour les hommes. Lorsqu'on a demandé aux personnes participantes pour qui la VNFG constituait un problème majeur, nous avons obtenu les résultats suivants :

- 46,5 % ont indiqué qu'il s'agissait d'un très gros problème pour les personnes LGBTQ+;
- 44,3 % ont indiqué qu'il s'agissait d'un très gros problème pour les femmes;
- 22,7 % ont indiqué qu'il s'agissait d'un très gros problème pour les hommes.

Les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuelles et autres (LGB+) ont signalé certains des effets les plus négatifs à l'égard de leur santé mentale.

Des différences entre les genres sont également apparues dans la désignation des personnes responsables de différentes formes de préjudice en ligne.

Les données ont montré que le comportement des hommes dans les espaces numériques contribue à la plupart des formes les plus préjudiciables de dommages en ligne, y compris la VNFG et la violence en ligne à l'encontre des personnes LGBTQ+. Une forte proportion de personnes participantes ont indiqué que les hommes étaient les auteurs des incidents les plus graves en matière de préjudice en ligne subis :

- Près de la moitié des personnes participantes (49,7 %) – la proportion la plus élevée de toutes les catégories – ont indiqué qu'un homme avait perpétré l'attaque numérique la plus grave personnellement subie.
- Plus de la moitié des femmes (57,7 %) et des personnes transgenres et de genre divers (51,6 %) ont indiqué que c'était un homme qui les avait prises pour cible, contre 42,9 % des hommes.
- Près d'un quart des personnes participantes (24,8 %) n'ont pas pu déterminer le genre de la personne (p. ex. lorsque la personne a utilisé un profil d'utilisateur anonyme sans indiquer le genre).
- Un pourcentage plus faible de personnes, 18,9 %, ont indiqué qu'une femme était la personne qui les avait ciblés.
- Un très faible pourcentage de personnes participantes (1,1 %) a indiqué que la personne qui les avait ciblés était une personne d'un « autre » sexe.

Les données ont montré que le comportement des hommes dans les espaces numériques contribue à la plupart des formes les plus préjudiciables de dommages en ligne.

L'identité d'une personne a joué un rôle important dans la raison pour laquelle elle a été ciblée.

Parmi les incidents les plus graves en matière de préjudice en ligne, la plupart des personnes participantes ont indiqué avoir été ciblées en raison de leur identité de genre, de leur expression de genre, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur ethnie, de leur religion ou de leur handicap :

- Les personnes transgenres et de genre différent (31,8 %) et les femmes (29,8 %) étaient plus susceptibles d'indiquer avoir été ciblées en raison de leur identité de genre que les hommes (16,0 %).
- Les personnes transgenres et les personnes de genres différents (24,0 %) étaient plus susceptibles d'indiquer avoir été ciblées en raison de leur expression de genre que les hommes (8,6 %) et les femmes (8,2 %), tout comme les personnes LGB+ (17,8 %) par rapport aux personnes hétérosexuelles (7,8 %).

- Les personnes LGB+ (42,7 %) sont plus susceptibles d'indiquer avoir été ciblées en raison de leur orientation sexuelle que les personnes hétérosexuelles (6,6 %).
- Sur l'ensemble des personnes participantes, 14,5 % ont indiqué avoir été ciblées en raison de leur race/ethnie, 13,5 % en raison de leur âge, 12,1 % en raison de leur religion et 3,5 % en raison de leur handicap.

Les données ont montré que les personnes participantes ne parlaient souvent pas à d'autres personnes des préjudices subis en ligne et qu'elles rencontraient des difficultés à accéder à un soutien et à des ressources efficaces.

Un grand nombre de personnes participantes n'ont parlé à personne de leur expérience. Parmi les personnes qui ont demandé de l'aide, peu de mécanismes formels ont été estimés « très efficaces », ce qui montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour créer et améliorer le soutien aux victimes et aux personnes survivantes de préjudices en ligne. Cette question est particulièrement pertinente dans les pays du Sud, où il y a souvent moins de lois relatives à la VFT en place, où l'État de droit peut poser des problèmes et où il y a moins de ressources disponibles pour les victimes ou les personnes survivantes de VFT. Parmi les incidents les plus graves en matière de préjudice en ligne, citons les suivants :

- Près de 40 % (39,6 %) des personnes participantes ayant subi un préjudice grave en ligne n'ont pas demandé d'aide à qui que ce soit, pas même des amis ou des membres de leur famille.

- Très peu de personnes (10,1 % ou moins) ont cherché un soutien formel auprès des plateformes en ligne (c'est-à-dire les entreprises de médias sociaux), des services gouvernementaux, de la police ou des organisations de la société civile.

En réponse aux incidents de préjudice en ligne, les personnes ont le plus souvent bloqué ou mis en sourdine une personne (51,7 %), modifié leurs paramètres de confidentialité (37,6 %), pris une pause des médias sociaux (26,7 %) ou supprimé ou désactivé leur compte de médias sociaux (25,2 %).

Les données démontrent que les préjudices en ligne sont un problème grave et répandu qui nécessite davantage d'attention, et qu'une attention particulière doit être accordée aux expériences des femmes et des personnes LGBTQ+, qui sont plus fortement touchées par les préjudices en ligne.

En outre, les personnes participantes ont désigné la police (23,0 %), les gouvernements (19,4 %) et les décideurs politiques (17,8 %) comme les organisations les plus responsables de la lutte contre la VNFG, ce qui montre qu'il existe un désir d'intervention juridique et gouvernementale sur ces questions.

**Près de 40 %
des personnes
participantes ayant
subi un préjudice grave
en ligne n'ont pas
demandé d'aide à qui
que ce soit.**

Recommandations

Les recommandations précises, tirées du rapport du projet, *Soutenir des espaces numériques plus sûrs*, s'adressent aux gouvernements, aux entreprises technologiques et aux organisations de la société civile, aux chercheuses et chercheurs, aux universitaires et aux think tanks. Pour toutes ces recommandations, les parties prenantes devraient adopter une approche fondée sur les droits humains, axée sur l'équité, tenant compte des traumatismes, centrée sur les personnes suivantes et féministes intersectionnelles.

Gouvernements

- Lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la VFT au moyen de lois, de politiques et de distribution de ressources, il convient de s'associer à des spécialistes de la VFT, notamment des organisations de la société civile, des victimes, des personnes survivantes et des universitaires spécialisés dans le travail avec des groupes en quête d'équité touchés par la VFT, afin de s'assurer que les approches et les solutions proposées par les gouvernements répondent pleinement aux besoins réels des personnes qui ont subi des préjudices relatifs à la VFT. Veiller à ce qu'il existe des organisations indépendantes de la société civile disposant de ressources suffisantes afin d'apporter un soutien direct aux victimes et aux personnes survivantes de la VFT.
- Adopter une position publique claire contre la VFT, en particulier à l'endroit des formes qui nuisent de manière disproportionnée aux groupes en quête d'équité, comme les femmes, les filles, les personnes LGBTQ+, les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les membres de groupes raciaux, ethniques et religieux qui sont victimes de discrimination.
- Veiller à ce que les concepts de liberté d'expression, d'autonomie sexuelle et de droit à la vie privée s'appuient sur une approche fondée sur les droits humains. Tenir compte de l'effet silencieux de la VFT et des droits des groupes en quête d'équité à s'exprimer en toute sécurité et authenticité dans les espaces numériques.
- Examiner les lois existantes qui pourraient s'appliquer à la VFT afin de s'assurer que la formulation de ces lois permette de l'englober. Éviter une dépendance excessive à l'égard des solutions de droit pénal et veiller à ce que les victimes et les personnes survivantes disposent d'options juridiques non pénales, comme le droit civil, les lois sur la protection de la vie privée/ des données, les lois sur les droits humains, les options administratives ou les solutions communautaires financées par le gouvernement, qui traitent de la VFT liée au sexe.
- Fournir une formation adéquate et appropriée à toutes les parties prenantes du système judiciaire – des services de police aux juges – afin de s'assurer que ces personnes ont les compétences et les connaissances nécessaires afin de faire face correctement à la VFT en utilisant une approche fondée sur les droits humains, y compris des connaissances sur les différentes technologies, les données probantes numériques, les droits humains, les préjugés raciaux, la violence fondée sur le genre et la violence à l'encontre des personnes LGBTQ+.

Entreprises technologiques

- Éviter les pratiques commerciales qui donnent la priorité à l’affichage de contenu et à la mobilisation des personnes utilisatrices plutôt que de s’assurer que les plateformes et les produits sont conformes aux droits humains et sûrs pour les personnes utilisatrices.
- Continuer à élaborer et à améliorer les outils techniques que les personnes utilisatrices peuvent utiliser pour se protéger de la VFT et fournir des informations claires sur la manière de les utiliser. Investir de manière adéquate dans ces outils et dans l’éducation. Veiller à ce que les outils algorithmiques utilisés ne donnent pas de l’ampleur aux contenus discriminatoires ou ne discriminent pas les groupes en quête d’équité.
- Veiller à ce que les politiques en matière de modération des contenus traitent efficacement de la VFT en utilisant une approche féministe intersectionnelle, fondée sur les droits humains, axée sur l’équité, tenant compte des traumatismes et centrée sur les personnes survivantes.
- Se mobiliser de manière pertinente avec les organisations de la société civile, les chercheuses et chercheurs et les universitaires spécialisés dans la VFT, ainsi qu’avec les victimes et les personnes survivantes, afin d’améliorer les politiques et les mesures face à la VFT. Veiller à ce que les politiques en matière de modération du contenu soient transparentes et faciles à utiliser. Les règles doivent être claires et les personnes utilisatrices doivent être en mesure de déterminer quel contenu est préjudiciable selon les politiques de ces entreprises. Cela devrait comprendre des procédures d’appel claires afin de contester les décisions.
- Travailler en collaboration avec les organisations de la société civile qui soutiennent les victimes et les personnes survivantes de la VFT afin de faciliter les procédures accélérées relatives aux incidents en matière de VFT signalés à ces organisations.

Veiller à ce que les politiques en matière de modération du contenu soient transparentes et faciles à utiliser.

Organisations de la société civile, chercheuses et chercheurs, universitaires et think tanks.

- Se mobiliser avec les membres de la communauté, les victimes et les personnes survivantes pour créer des campagnes d'éducation et de soutien culturellement pertinentes, axées sur les droits humains, visant à prévenir et à traiter la violence transfrontalière, y compris ses causes profondes (telles que le sexisme, l'homophobie, la transphobie, le racisme, le capacitisme, la discrimination religieuse et le colonialisme).
- Donner de l'ampleur et élargir la recherche et les soutiens féministes fondés sur les droits humains, axés sur l'équité, tenant compte des traumatismes, centrés sur les personnes survivantes et intersectionnelles. Fournir des informations sur les pratiques exemplaires pour rester en sécurité dans les espaces numériques, et où signaler et comment gérer au mieux les incidents en matière de VFT.
- Donner la priorité aux programmes de recherche qui examinent les répercussions de la VFT sur les groupes en quête d'équité, ainsi que l'efficacité des campagnes d'éducation, des politiques, des réglementations, des lois et des aides disponibles pour les victimes et les personnes survivantes de la VFT.
- Travailler avec les gouvernements et les entreprises technologiques afin d'élaborer des politiques, des règlements et des lois en vue de lutter contre la VFT, mais aussi tenir les gouvernements, les entreprises technologiques et les autres parties prenantes responsables de leurs promesses et de leurs actions pour mettre fin à la VFT et mobiliser des actions le cas échéant.
- Participer à des réunions mondiales avec des organismes multilatéraux et le secteur privé pour faire avancer le programme afin de mettre fin à la VFT et des modèles d'entreprise qui profitent de la VFT ou n'y parviennent pas, et mettre en place des réseaux avec d'autres organisations de la société civile et des universitaires pour faire part de la recherche et soutenir un effort mondial afin de mettre fin à la VFT.

Donner la priorité aux programmes de recherche qui examinent les répercussions de la VFT sur les groupes en quête d'équité.

Centre for International Governance Innovation

À propos du CIGI

Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) est un think tank indépendant et non partisan dont les recherches évaluées par les pairs et les analyses fiables incitent les décideurs politiques à innover. Notre réseau mondial de chercheuses et chercheurs pluridisciplinaires et nos partenariats stratégiques fournissent des solutions politiques pour l'ère numérique avec un seul objectif : améliorer la vie des personnes partout dans le monde. Basé à Waterloo, au Canada, le CIGI a reçu le soutien du gouvernement du Canada, du gouvernement de l'Ontario et du fondateur Jim Balsillie.

www.cigionline.org

Imprimé au Canada sur du papier
contenant 30% de fibres post-
consommation et certifié par le Forest
Stewardship Council®.

